

Jun 2018

# Allondrelle La-Malmaison

Site Internet : <http://www.allondrelle-lamalmaison.com>

Malgré les manifestations, et le fort engagement des élus de notre Commune dans les manifestations et les négociations, notamment celle de janvier 2018 à Herserange, la manifestation de Charency-Vezin, et celle d'Allondrelle, les discussions que j'ai eues avec M. Goffard, inspecteur de l'éducation nationale, la suppression d'un emploi d'enseignant a été actée par la directrice académique.

Il faut également noter que les enseignants, réunis à Charency-Vezin par M. GOFFARD ont formulé le souhait que dans l'hypothèse où une classe serait fermée, ce serait celle de Colmey. Cette information étant diffusée avant la réunion à Nancy, je leur ai rappelé que **l'organisation et le choix de l'implantation des écoles incombe aux élus et non aux enseignants**, ceci d'autant que la décision de suppression d'un emploi d'enseignant n'était pas encore actée.

J'ai envoyé divers courriers à la directrice départementale mettant en valeur les 3 écoles et la nécessité de maintenir un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) équilibré, comportant 3 écoles ayant chacune 2 classes.

De nombreux arguments en faveur du maintien des 3 écoles ont été développés. Mais, rien n'y a fait. Lors de la réunion à Nancy, en présence de M. GOFFARD, F. DIDIER, maire de Colmey, J-P. DALLA RIVA, maire de Villette, M. A. JEANDEL maire-adjoint à Charency-Vezin, Mme GILLOT, déléguée des parents d'élèves et moi-même, M. LUSCAN, directeur adjoint de l'éducation nationale a retenu pour **seul critère : l'effectif de 24,5 élèves après suppression d'une classe. Ce chiffre étant pour lui un effectif normal. En outre, l'éducation nationale ne souhaite pas une classe isolée.**

**A l'issue de cette réunion M. DIDIER a souhaité que la décision de suppression d'une classe soit rapidement prise.**

Le Syndicat du Pays de Charency-Vezin s'est alors réuni le 25 avril 2018. L'ordre du jour étant l'organisation scolaire à la rentrée, dans l'hypothèse où une classe était supprimée.

Lors de la réunion, un compte-rendu de la rencontre avec la direction de l'éducation nationale a été fait aux élus du Syndicat. Puis, avant toute discussion, il a été demandé aux élus, de faire **preuve de solidarité**, quelle que soit la décision prise. Par solidarité, on entend : encourager les familles à scolariser les enfants dans les écoles du RPI, participer au financement de l'école et subventionner le périscolaire. **Le vote de la solidarité a été obtenu à l'unanimité moins une abstention.**

Puis, il a été proposé de discuter des critères à retenir pour déterminer la classe à supprimer.

Aucun critère n'ayant été proposé par les élus et maires du Syndicat, j'ai proposé les 3 critères suivants (critères développés en page suivante) :

- Le coût de fonctionnement de chaque école,
- Le nombre d'enfants par commune d'origine

• Le respect des cycles scolaires, dans l'intérêt de l'enfant.

Ont été abordées les modalités de répartition des classes dans chaque école, avec la nécessité, d'assurer des repas à la cantine avec un effectif plus important.

Puis, chaque maire s'est exprimé pour formuler sa proposition. Charency-Vezin voulait même fermer son école, avant vote. Colmey envisageait de créer une 3ème classe, mais, quid de la cantine. Puisqu'il avait refusé l'accès à sa salle polyvalente en 2016, sauf à nous faire payer le chauffage ! J'ai proposé de recueillir la totalité du primaire, et de créer un bureau de direction du RPI, à Allondrelle.

**Pour faciliter la décision et faire en sorte que chaque élu choisisse objectivement et sans pression, j'ai sollicité des votes à bulletins secrets. Le risque de suppression pouvait toucher chacune des écoles.**

Au premier vote, « dans quelle école supprime t-on une classe ? », à la majorité absolue, il a été répondu « Colmey »

Second vote, « s'il ne reste qu'une classe dans une école, supprime t-on cette école ? »

A la majorité absolue, le syndicat s'est prononcé pour la fermeture de Colmey.

Le maire de Charency ayant déclaré qu'il n'était pas en mesure de faire une 3ème classe ni d'accueillir un nombre d'enfants à la cantine entre 45 et 60. L'organisation sera alors la suivante : la maternelle sera à Charency-Vezin, et en fonction de l'effectif, une partie du CP pourra y être installée. Les classes de primaire seront à Allondrelle. Nous avons la possibilité d'accueillir une classe supplémentaire à l'école d'Allondrelle. Tout va être organisé pour le bien-être des enfants.

**La fermeture d'une école, même si ce n'est pas la nôtre, est toujours difficile à accepter.**

Le second semestre de 2017 et le premier de 2018 ont été chargés en matière d'investissement. Les travaux de sécurisation des routes départementales sont désormais terminés. Quelques aménagements restent à peaufiner.

L'église de La-Malmaison a été totalement restaurée. Outre les travaux de plâtre réalisés par une entreprise, l'intégralité de l'église a été repeinte. Je remercie Mme Christine DIDIER d'avoir eu le courage de monter sur les échafaudages pour accomplir sa mission. Merci également aux adjoints et conseillers qui sont intervenus pour enlever, réparer et remettre les bancs.

**Les prochains travaux vont concerner l'église d'Allondrelle.**

Les études se terminent. Le cabinet d'Architectes va venir présenter les options pour sa restauration devant le conseil début juillet Ce dernier décidera des travaux à réaliser et du choix des entreprises.

Très cordialement  
J-F MARIEMBERG

## Etat civil

### Naissances

27 avril 2018 Olivia, fille de M. et Mme David SCHMIT, 26, rue du Château d'eau

**Nous présentons nos meilleurs vœux de bonheur à l'enfant et nos félicitations aux parents.**

### Nouveaux Arrivants

1er novembre 2017 M. Saïd BELLOUMI et Mme Valérie IMBAULT 2, Chemin de Grandcourt et leurs enfants

22 mai 2018 M. Jean-Paul KINNEN, 3, place de la Mairie

**Nous leur souhaitons la bienvenue.**

### Mariage

16 juin 2018 Monsieur Steven LEBLAN et Mademoiselle Julie MALGRAS 25, rue du Bois La Dame.

**Nous les félicitons et leur souhaitons beaucoup de bonheur.**

### Décès

4 mars 2018 Monsieur Daniel BUDIN, 5, rue Saint-Pierre

13 mars 2018 Madame Josette BELLION, 10, rue Vauban

30 avril 2018 Monsieur Jean BOUS, 8 rue du Château d'Eau

**Nous présentons nos sincères condoléances à la Famille**

## Les critères retenus par le syndicat pour décider la fermeture de classes et les solutions

Le Syndicat du Pays de Charency-Vezin a dû se résigner à prendre la décision de suppression d'une classe, voire d'une école. La décision était difficile. Pour cela, il fallait trouver des critères objectifs. Lors de la réunion du conseil syndical, il a été demandé aux élus des six communes de proposer des critères permettant d'arriver à une décision indiscutable. Seuls les élus d'Allondrelle La-Malmaison ont fait des propositions qui reposent sur les trois points qui vont être détaillés ci-dessous.

### 1. Le coût de fonctionnement des écoles actuelles.

Un décompte reprenant les dépenses 2017 pour chacune des 3 écoles a été présenté. Il regroupe les frais de fonctionnement (chauffage, électricité, ménage, produits d'entretien et téléphonie et internet). Il ressort la comparaison suivante :

	Allondrelle	Charency	Colmey	L'année 2017 étant contestée par le maire de Colmey, l'analyse faite sur 2016 confirme les tendances de 2017.
Total des charges 2017 (avec frais de personnel)	10 130, 74	14 603, 41	17 650, 44	
Frais de chauffage 2017	2 341, 92	6 246, 00	8 488, 39	
Frais de chauffage 2016	2 839, 50	9 242, 77	11 405, 69	L'école de Colmey coûte plus que les deux autres en termes de fonctionne-

ment. Les frais de chauffage constituent l'essentiel des frais;

### 2. Le nombre d'enfants par commune (Allondrelle, Charency-Vezin et Colmey) :

	Allondrelle	Charency	Colmey	Le tableau ci-contre montre que Colmey a un effectif réduit. La suppression de cette école pénalise moins d'enfants
Nombre d'élèves fréquentant le RPI	46	51	15	

### 3. L'aspect pédagogique et l'organisation scolaire.

Il s'agit d'organiser une implantation des classes qui permettent aux enseignants de mieux coopérer, pour organiser leur travail pédagogique, respecter la continuité des cycles scolaires

## Répartition des classes à la rentrée de septembre 2018

Une réunion de concertation entre élus de Charency-Vezin et d'Allondrelle a eu lieu samedi 9 juin. Il a été décidé de maintenir la maternelle à Charency et tout le primaire à Allondrelle. Cet accord va pérenniser les deux écoles. Les conseils municipaux vont s'engager. Il est envisagé d'accueillir les enfants de moins de 3 ans à Charency-Vezin dès la rentrée. Par ailleurs, le maire d'Allondrelle a proposé la réunion en juillet-août d'un groupe de travail pour évoquer les sujets d'organisation scolaire (financement d'un voyage scolaire, communication, relations avec les parents, ..). Ce sont d'excellentes nouvelles dans un contexte qui s'est avéré difficile ces derniers temps. A noter que j'avais proposé à Colmey de tenter de conserver une classe à la condition de réduire de 50% les charges. Le maire de Colmey a refusé la proposition.

## Les principales décisions du Conseil municipal

### Compte administratif 2017 de la Commune

Les résultats budgétaires 2017 de la Commune présentent deux excédents :

CA 2017	investissement	Fonctionnement
Recettes	436 828. 99	421 717.40
Dépenses	233 762. 30	333 298, 07
<b>Excédent</b>	<b>+ 203 066. 69</b>	<b>+ 88 419.33</b>

Ces résultats excédentaires permettent de ne pas augmenter les impôts pour 2018. Les taux des 4 taxes n'ont pas augmenté depuis 2009.

### Budget primitif 2018 de la Commune et impôts locaux.

Impôts locaux—Part Communale	Taux 2018
Taxe d'habitation	11,23 %
Taxe foncière bâtie	5,00 %
Taxe foncière non bâtie	10,16 %
Contribution économique territoriale	18,01 %

BP 2018	Investissement	Fonctionnement
Recettes	465 821. 69	346 555. 31
Dépenses	465 821. 69	346 555. 31

### Nom du futur projet éolien

Lors d'une précédente réunion, le maire a sollicité le Conseil pour déterminer le nom du futur parc éolien. Plusieurs noms sont proposés. Ont été choisis les noms suivants :

- Parc éolien « Terre aux 4 vents » : 1 voix
- Parc éolien de Domey : 1 voix
- Parc éolien des Marlières : 0 voix
- Parc éolien de la Volette : 3 voix
- Parc éolien de Lollieux : 4 voix

Le parc éolien s'appellera « Parc éolien de Lollieux »

### Marché de travaux de sécurisation RD 29 et 29B

Non intégrée au départ dans le marché de sécurisation des routes départementales, la création du giratoire Saint-Nicolas à La-Malmaison, a été validée par le Conseil. De même des travaux complémentaires se sont avérés nécessaires lors de la création du giratoire d'Allondrelle, la réfection des bordures de la place de la mairie. L'accès handicapé est désormais réalisé. Des moins-values ont également été constatées sur la réalisation des plateaux et des ilots. Le Conseil accepte ces travaux et autorise le maire à signer les avenants. En outre, le Conseil a proposé de poser des bordures de trottoirs le long de la rue Saint-Nicolas et de sécuriser l'entrée du lotissement aux piétons en créant un chemin.

### Bilan de l'eau 2017

Le maire rappelle que le bilan de l'eau est un outil d'information sur la politique de gestion de l'eau de la collectivité. Chaque année, un rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de distribution de l'eau doit être établi par le maire et présenté au Conseil pour approbation. **En 2015, le prix de l'eau a été fixé à 0,65 € du m3.** Le prix moyen d'un mètre cube d'eau toutes charges comprises, pour une consommation de 120 m3 s'élève à 1,07 € (en tenant compte du prix fixé par la commune (0,65 €), de la redevance anti-pollution (0,35 €), de la location et de l'entretien du compteur).

Les travaux d'enfouissement des réseaux et la recherche systématique des fuites 2 fois par an ont permis d'économiser la ressource en eau. Bien entendu, il reste encore un volume de fuites potentielles sur le réseau. Mais, le taux de rendement primaire du réseau s'est considérablement amélioré et est désormais dans les critères souhaités par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Cela confirme que la Commune gère son eau de manière efficace et durable. Il faudra poursuivre la politique de remplacement des réseaux anciens. Le bilan a été voté à l'unanimité par le Conseil.

### Emploi de vacances

Comme l'an dernier, le maire propose de recruter des jeunes de la Commune pour faucher les talus pendant les vacances. Une annonce a été positionnée au niveau des placards des deux mairies et sur le site Internet. **Les demandes se font en mairie.**

---

### Chiens sur la voirie

Il est rappelé que sur le domaine public, les chiens doivent être tenus en laisse par leur propriétaire. De même, par respect pour les enfants qui jouent, et les promeneurs, empêchez votre chien de faire ses besoins sur les trottoirs ou sur les places publiques.

---

### Respect de l'environnement

Il est rappelé qu'un lieu de dépôt pour les déchets verts est autorisé à l'ancienne décharge. Il suffit de demander la clé à l'employé communal. Par ailleurs, les gravats doivent être conduits à la déchetterie de Longuyon. Les dépôts sauvages de déchets de tous ordres sont interdits et seront sanctionnés.

---

### Calendrier des objets encombrants 2018

**Jeudi 28 juin 2018**

**Jeudi 27 septembre 2018**

**Vendredi 28 décembre 2018**

Les déchets ne doivent pas dépasser une longueur de 2, 50 mètres, un volume de 2m3 et un poids de 80 Kg. Pour plus de détails voir le site Internet de la Commune.

---

### Collecte des objets triés

La Communauté de Communes a décidé de retirer les bornes d'apports volontaires (papier, carton, plastique, fer, ...) situés près de l'église et du cimetière. Il ne reste que les conteneurs de collecte du verre. Des sacs de plastique vous ont été distribués au cours de la semaine du 11 juin. **Le ramassage des sacs contenant le papier, plastique, carton, boîtes de conserves, ... commencera le jeudi 21 juin.** La fréquence de ramassage sera tous les 15 jours.

---

### Merci ....;

Un grand merci aux personnes qui, chaque année, entretiennent ou fleurissent le domaine public, illuminent leur propriété, rendant nos villages plus accueillants.

---

### Action avec les jeunes

Deux opérations seront menées cette année, pendant les grandes vacances, avec les jeunes : la réparation des illuminations de Noël et la création de deux boîtes à livres. Ces opérations permettront de bénéficier d'une subvention de la CAF pour financer la sortie des jeunes. Les dates des activités seront précisées courant juillet.

---

### Les festivités de l'été

Samedi 23 juin 2018	Couscous	Comité des Fêtes (salle polyvalente)
Samedi 30 juin 2018	Fête patronale : 9H00 Rassemblement des vieux tracteurs Apéritif offert à la population Animation musicale sous chapiteau Animation et Jeux l'après midi	Comité des Fêtes
30 juin 2018 à 18H30	Messe en l'honneur de Saint-Pierre	Eglise de La-Malmaison
14 juillet 2018	Fête nationale—recueillement au Monument aux morts de La-Malmaison suivi d'un vin d'honneur <b>en maire de La-Malmaison</b>	Commune
25 août 2018	Repas à la salle polyvalente	Club de l'Amitié

---

### Vacances animées

Le Club de l'Amitié organise l'activité « vacances animées » du 9 au 13 juillet 2018 de 7H00 à 19H00. Se renseigner auprès de Mmes FISCHER et MASSON.

---

### Chasse en forêt communale

Le Président de l'Association de Chasse Communale nous communique le calendrier de la chasse. Aux dates indiquées ci-dessous, il faut ajouter la chasse à l'affût qui a lieu en soirée à partir de maintenant.

Septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février
	7	4	2	6	3
16	14		9	13	10
23	21	18	16	20	
30	28	25	23	27	24

---

### Les Déchaînés

Marie Jonette et l'équipe des « Dés-chaînés » prévoient d'assurer deux ou trois journées d'activités au cours des grandes vacances. Une communication ultérieure sera faite.